



LES ENTREPRISES
DE L'EAU

Service public de l'eau, la lettre de la FP2E

Aquae

ANSE

40

Février 2009

Les entreprises de l'eau dans le plan de relance du Gouvernement

Au moment où le Gouvernement appelle à une mobilisation générale pour faire face à la crise au travers d'un plan de relance de l'économie, les entreprises de l'eau contribuent activement à cette démarche nationale qui passe aussi par l'accélération des projets d'investissement à réaliser sur le territoire français dans le domaine de la qualité des ressources en eau.

À ce titre, le chantier de mise aux normes européennes du parc de stations d'épuration représente un fort vecteur d'activité, d'abord au niveau des investissements à réaliser et des technologies à mobiliser, et ensuite par l'activité économique récurrente qu'ils vont générer en terme de fonctionnement et de maintenance.

Cette opération, incluse dans la loi Grenelle et financée largement par la puissance publique, est relayée par nos entreprises qui apportent sur le terrain efficacité et rapidité dans l'exécution des ouvrages et s'engagent sur les résultats attendus pour continuer d'améliorer le niveau de traitement des eaux usées en France.

C'est bien l'amélioration de notre environnement au travers de la préservation des ressources en eau qui, dans le cadre d'un effort conjoint de la puissance publique et des entreprises spécialisées, va permettre également d'apporter une contribution concrète à l'effort national de relance.

Marc Reneaume
Président de la FP2E

Retrouvez l'actualité de la FP2E sur www.fp2e.org

PRIX DE L'EAU Concilier enjeux environnementaux et équilibre économique des services

Le prix de l'eau dépend de multiples facteurs déterminés par le contexte local. Coûts fixes élevés, consommations d'eau en baisse et intégration de nouvelles missions environnementales, l'équilibre économique des services de l'eau est fragilisé : une réflexion approfondie des parties concernées est nécessaire.

Contrairement à l'électricité, l'eau se transporte difficilement sur de grandes distances. Chaque service d'eau ou d'assainissement est donc réalisé en fonction du contexte local : spécificités géographiques et techniques propres à la collectivité, nature et qualité de la ressource, climat, zone rurale, urbaine ou mixte, nombre d'habitants desservis... Tous ces facteurs ont des conséquences directes sur les équipements (type, nombre, entretien...), les consommables (énergie, produits de traitements), le personnel mis à disposition et par conséquent sur les coûts.



Station de dépollution des eaux usées de Saint-Joseph.



Le 5^e forum mondial de l'eau à Istanbul
Lire page 4

CHIFFRE CLÉ

32 % des maires estiment que l'assainissement de l'eau est un « **domaine prioritaire** » en matière d'investissement.

(Source : Baromètre financier AMF/Caisse d'épargne 2008)



Entre 80 et 95 % de coûts fixes

Comme la majorité des services de réseaux (télécoms, énergie...), les services de l'eau génèrent des coûts « fixes » qui ne dépendent pas de la consommation finale. Ils représentent entre 80 et 95 % du coût total du service. La mise à disposition de l'eau potable aux consommateurs

nécessite en effet, avant même que ceux-ci n'ouvrent leur robinet, de construire, d'entretenir et de faire fonctionner des équipements.

Les choix financiers opérés par la collectivité impactent également les coûts. Le mode de financement choisi, la durée

d'amortissement des investissements, le recours à l'emprunt ou à la concession, etc. ont une influence sur le prix global du service de l'eau. De même, les décisions prises par la collectivité en termes de qualité et de performance du service se répercutent sur le prix de l'eau.

Les coûts variables dépendent quant à eux de la consommation d'eau. Par exemple, si la consommation augmente, le volume d'eaux usées traitées par une usine d'épuration va augmenter et entraîner des coûts supplémentaires: utilisation d'une plus grande quantité de produits de traitement, consommation d'énergie accrue de l'usine.

Quelle évolution pour les prix de l'eau ?

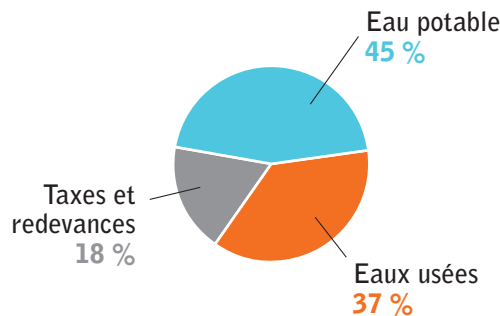
Qu'ils soient liés aux paramètres environnementaux, réglementaires ou aux consommations d'eau, de nombreux éléments influent sur l'évolution du prix de l'eau. Les services d'eau et d'assainissement se caractérisent par 80 à 95 % de coûts fixes, indépendants de la consommation d'eau, or la majeure partie des revenus des services est assise sur les volumes d'eau facturés. La baisse constatée des consommations d'eau depuis une dizaine d'années fragilise par conséquent l'équilibre économique des services. Parallèlement, les opérateurs voient leurs missions traditionnelles de production d'eau potable et de traitement des eaux usées s'étendre à des activités telles que la protection des ressources en eau, le contrôle des rejets de matières polluantes dans le milieu naturel et la gestion des eaux pluviales. Ces nouvelles missions induisent des charges supplémentaires pour les gestionnaires des services.

C'est pourquoi la FP2E et l'Association des maires de France appellent, dans un livret d'information publié en commun en novembre 2008 (voir encadré), à une réflexion approfondie avec les parties concernées. Ceci afin de trouver un mode de financement permettant aux services de répondre aux nouvelles obligations environnementales, tout en garantissant un niveau de prix et de service satisfaisant pour le consommateur. ●

“ La baisse des consommations d'eau fragilise l'économie des services. ”



Décomposition du prix de l'eau en 2007

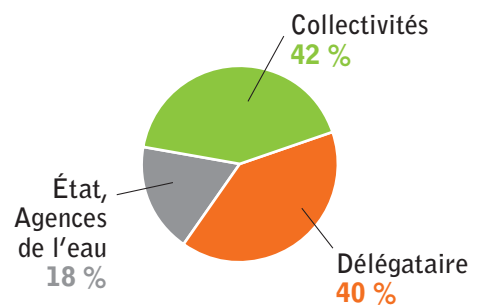


Source: rapport Bipe/FP2E, 2008.

La facture des services d'eau et d'assainissement se décompose en trois parties :

- la production (mise en œuvre du prélèvement, traitement) et distribution jusqu'au robinet du consommateur ;
- la collecte et le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel ;
- les taxes perçues pour le compte des organismes publics.

Part de la facture revenant aux différents acteurs du service de l'eau



Source: rapport Bipe/FP2E, 2008.

Le montant de la facture d'eau est réparti entre les trois acteurs des services de l'eau :

- la collectivité, seule ou au sein d'une structure intercommunale, qui prend les décisions nécessaires pour assurer le service de l'eau et investit en conséquence ;
- l'opérateur, si la collectivité a fait appel à un prestataire ou a délégué la gestion du service ;
- les organismes publics (agences de l'eau, État, Voies navigables de France), qui aident à financer les investissements.

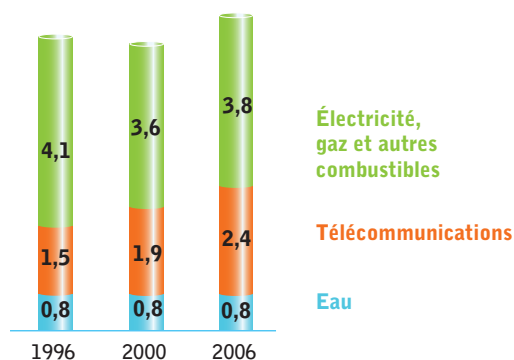
L'économie des services publics de l'eau et de l'assainissement

La FP2E et l'Association des maires de France ont publié, en novembre 2008, un livret d'information* présentant l'économie des services publics de l'eau et de l'assainissement : les coûts auxquels ils sont confrontés, la façon dont les prix sont fixés... Le document a fait l'objet d'une vaste consultation, associant un organisme expert reconnu, le BIPE, en lien avec l'ensemble des parties prenantes du secteur – associations de consommateurs et de protection de l'environnement, pouvoirs publics, agences de l'eau et élus locaux... Cette publication permet de mieux comprendre la façon dont la collectivité locale détermine le prix de l'eau, en régie comme en gestion déléguée. Elle rappelle également quelques principes fondamentaux souvent méconnus des Français : par exemple, que tous les services d'eau et d'assainissement sont toujours publics, quels que soient leurs modes de gestion (régie ou délégation de service public) ; et que « l'eau paie l'eau », car ce sont les consommateurs qui, par leurs factures d'eau, supportent l'intégralité des dépenses de gestion et d'investissement des services.



* À télécharger sur : www.fp2e.org (rubrique « Publications »).

Évolution de la dépense relative à l'eau dans le budget des ménages (en %)



Source : BIPE, d'après données de l'Insee.

Les dépenses liées à l'eau représentent en moyenne 0,8 % du budget des ménages, taux inchangé depuis plus de 10 ans. Une famille française dépense en moyenne 1 euro par jour pour 330 litres d'eau potable, délivrée puis dépolluée quotidiennement.

“ Les missions des opérateurs s'étendent à la protection de la ressource et à la gestion des eaux pluviales. ”



Installation de traitement des eaux pluviales à Orly.

LÉGISLATION Contrôle des captages privés

Lors de l'adoption de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le législateur s'est préoccupé de la protection du réseau public contre les risques de contamination que représentent les puits et les forages privés. Il a posé le principe d'un contrôle de ces installations par les agents du service de l'eau dès lors que les utilisateurs de ces puits et forages sont aussi abonnés au service public de distribution d'eau.

Le décret du 2 juillet 2008, complété d'un arrêté en date du 17 décembre 2008, organise les conditions de ce contrôle chez l'abonné, contrôle qui

porte en particulier sur la vérification de l'absence de connexion entre le réseau public et les installations privatives. Les conditions d'exécution et le coût du contrôle doivent être prévus au règlement du service de l'eau et le gestionnaire de ce service devra adresser au maire un bilan annuel des contrôles. Le premier bilan devra être présenté avant le 1^{er} avril 2010 pour les contrôles effectués en 2009. Une circulaire détaillant les modalités de mise en œuvre est en cours d'élaboration par les ministères de l'Écologie, de l'Intérieur et de la Santé. ●



ISTANBUL 5^e forum mondial de l'eau

Organisé tous les trois ans par le Conseil mondial de l'eau, le forum mondial de l'eau a pour objectif principal de mettre en avant sur la scène politique les problèmes posés par la gestion de l'eau dans le monde. Des propositions concrètes seront formulées afin de garantir la sécurité des ressources en eau et de faciliter l'accès des populations aux services de distribution d'eau et d'assainissement.

Cette année, le forum aura lieu à Istanbul du 16 au 22 mars 2009 et réunira plus de 20 000 participants, chefs d'État, ministres, parlementaires, acteurs publics et privés du monde de l'eau. La France sera présente sous la bannière du Partene-

nariat français pour l'eau (PFE) qui réunit l'ensemble des acteurs français du monde de l'eau et coordonne leurs interventions. La FP2E, en partenariat avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), organisera sur le stand du PFE une table ronde sur l'évaluation de la qualité et de la gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement, au cours de laquelle participeront des intervenants français et étrangers. ●

Pour plus d'information : www.worldwaterforum5.org



NOMINATION Béatrice Arbelot, déléguée générale de la FP2E

Depuis le mois de janvier, Béatrice Arbelot a pris les fonctions de déléguée générale de la Fédération. Travaillant dans le secteur de l'eau depuis treize ans, elle a occupé des fonctions opérationnelles en Île-de-France et au Maroc au sein de Suez Environnement.

Béatrice Arbelot succède à Alain Tiret qui rejoint le Secrétariat général de Veolia Eau, tout en restant membre du bureau de la FP2E. ●

Aqua La lettre de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E).
83 avenue Foch, 75116 Paris. Tél. : 01 53 70 13 58. Fax : 01 53 70 13 41. E-mail : fp2e@fp2e.org
Site Internet : www.fp2e.org
Directrice de la publication : Béatrice Arbelot. Responsable de la rédaction : Igor Semo.
Comité de rédaction : Michel Cordier, Vanessa Filhol, Bernard Jouglain, Laurent Maillard, Tristan Mathieu, Anne de Passoz, Alain Tiret, Bruno Tisserand, Daniel Villessot, Martine Vullierme.
Crédits photo : © Saur, © Lyonnaise des Eaux, G. Cadou, © Veolia Eau.
Conception et réalisation : ConnexConsulting. Imprimé sur du papier recyclé.

La FP2E regroupe les sociétés de Lyonnaise des Eaux, Saur, Veolia Eau ainsi que Alteau, Saede, Sefo et Sogedo.